



Communauté de Communes du Cézallier

www.cezallier.org

30, gd rue abbé de Pradt, 15 160 ALLANCHE, Tél.:
04.71.20.49.26

2 place de la Mairie, 15 190 CONDAT, Tél./Fax :
04.71.78.68.33

sicezallier@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MARCENAT 10 H 00

SEANCE DU 30 AVRIL 2015

AVENIR DU CENTRE EQUESTRE

Après le résultat infructueux de la DSP, nous avons ciblé deux repreneurs potentiels pour l'exploitation du Centre Equestre.

L'un, après avoir visité les locaux, n'a pas donné suite.

Le deuxième, après s'être engagé, prêt à déménager sa cavalerie et à louer un appartement à CONDAT, s'est rétracté au dernier moment.

Pendant ce temps, l'association Cheval mon ami gère avec les plus grandes difficultés le Centre Equestre.

Compte tenu des engagements pris avec le Collège pour sa section sportive, il semble indispensable de terminer l'année scolaire sous cette forme. Le déficit affiché par l'association serait alors important et nous devons décider de sa prise en charge sous forme de subvention pour éviter la liquidation.

Après s'être fait présenté les comptes de l'association à cette date et les perspectives pour les deux prochains mois, le conseil communautaire :

- confirme l'engagement de la Communauté de Communes jusqu'à la fin de l'année scolaire,*
- demande à l'association de négocier les retards de paiement avec la MSA et de ne pas payer la location des chevaux avant que ce problème ne soit réglé,*
- demande également à l'association d'effectuer les démarches nécessaires pour encaisser les sommes dues auprès du Collège et des adhérents,*
- décide d'octroyer une subvention de 6000 € à l'association et d'effectuer un premier versement de 3000 € en obligeant l'association à utiliser cette somme pour s'acquitter des créances vis à vis des fournisseurs locaux, après avoir payé les salaires et les charges,*
- dit qu'un contact sera pris avec la Région afin de solder la subvention de 5000€ prévue*
- dit que la situation de l'association sera examinée à nouveau pour le versement d'un deuxième acompte.*

Des contacts seront avancés auprès d'un repreneur potentiel afin de connaître exactement ses exigences.

AMENAGEMENT DE BERGES

Nous avons inscrit au budget la suite du programme d'aménagement de berges sur l'ALLANCHE. Afin de solliciter la subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, nous devons obtenir le devis d'une entreprise et pour cela engager une consultation.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Une demande de subvention de l'Amicale Laïque d'ALLANCHE est arrivée après le vote du budget pour financer les sorties piscine, le voyage scolaire et d'autres activités. Il est accordé 600€ comme aux autres structures scolaires du territoire.

DEMANDE DE SUBVENTION FNADT – MAISON DES SERVICES

Dans le cadre de la labellisation de la Maison des Services, nous pouvons solliciter pour la troisième année consécutive une subvention auprès du FNADT.

Elle s'élèverait pour 2015 à 5443€.

VEHICULE DE PORTAGE DE REPAS

Nous avons lancé la consultation pour l'acquisition d'un véhicule destiné à remplacer le véhicule actuellement utilisé pour le portage de repas à domicile par l'ADMR du CEZALLIER.

REFORME TERRITORIALE

Après en avoir débattu, le conseil communautaire se prononce majoritairement pour défendre auprès des services de l'Etat la conservation du périmètre actuel de la Communauté de Communes, malgré un seuil de population inférieur à 5000 habitants.

Les motivations suivantes sont largement partagées par les conseillers présents :

- la structure actuelle est satisfaisante est la situation financière est saine
- la taille actuelle permet aux petites communes de se faire entendre
- la notion de bassin de vie ne doit pas être le seul critère retenu pour choisir le périmètre de l'intercommunalité
- l'intérêt des habitants est plus important que les directives de l'Etat et un regroupement à une échelle supérieure ne serait pas forcément bénéfique
- moins on est nombreux et plus il est facile de trouver des solutions pratiques

Minoritairement, certains conseillers pensent malgré tout :

- que la taille de la Communauté de Communes actuelle peut être pénalisante au niveau des moyens disponibles pour conduire des actions,
- qu'il conviendrait de réfléchir à un rapprochement avec les communautés de communes voisines avant que l'Etat ne nous l'impose,
- qu'il est pénalisant de ne pas avoir de conseillers départementaux élus au sein du conseil communautaire.

Un rapprochement avec le Pays de MASSIAC semble pertinent et à explorer.

L'ensemble des élus souhaite :

- que les conseils municipaux soient consultés,
- qu'une entrevue ait lieu avec Monsieur le Préfet après la réunion de la CDCI,
- qu'une réunion soit organisée par la suite avec les services de l'Etat (la prochaine réunion du conseil devant avoir lieu en juin)

Assistaient à la réunion : MM. VERDIER (Landeyrat), MMES. PONCHET PASSEMARD et CHARBONNIER (Marcenat), MME. BOUGRAT et M. MAGE (Condat), MM. FROSIO (Saint Saturnin), CROUZY (Lugarde), LEOTY (Allanche), TRONCHE (Peyrusse), POUGET (Ségur), TOURVIEILLE (Sainte Anastasie), Mme ROMAIN GAUTHIER (Vèze), MM. BONHOMME (Montboudif), MARTIN (Saint Bonnet de Condat), PALLUT Maurice (Chanterelle), RAYNAUD (Charmensac), RONGIER (Joursac), LESCURE (Pradiers) et GENEIX (Vernols).

Étaient excusés :

MM. PALLUT Christophe (Condat), FOURNAL et LEOTY (Allanche) et CROUZY (Lugarde).